

Taux des crédits aux entreprises en Nouvelle-Calédonie au 4^e trimestre 2017

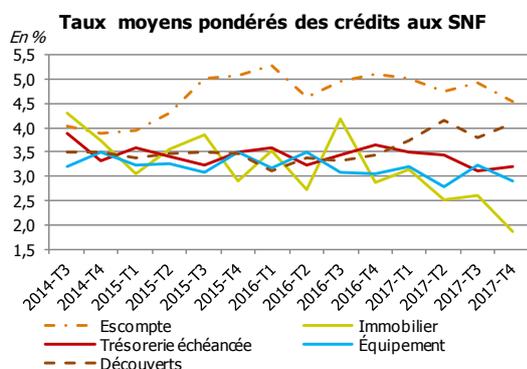
Au 4^e trimestre 2017, la baisse des taux appliqués aux crédits à long terme se poursuit. À l'inverse, les taux des crédits à court terme progressent.

Le taux des crédits à l'immobilier recule de 77 points de base (pdb). La durée moyenne de ce type de crédit, souscrit quasiment en totalité à taux fixe, s'élève à un peu plus de 13 ans. Le taux moyen des crédits à l'équipement se contracte également (-33 pdb), repassant sous la barre des 3,0 %. Parmi ces crédits, la moitié est accordée à un taux inférieur à 2,92 %. La durée moyenne est légèrement supérieure à 10 ans.

À l'inverse, les conditions débitrices appliquées aux prêts à court terme se renchérissent. Le cout moyen des découverts est en progression de 29 points de base sur le trimestre, portant à 65 pdb la hausse sur un an. Celui de la trésorerie échéancée progresse de 10 points de base. Les crédits de trésorerie échéancée sont accordés pour une durée moyenne d'un peu plus de 9 ans et sont essentiellement à taux variable (68 % des cas). La moitié de ces crédits est souscrite pour un taux inférieur à 4,35 %.

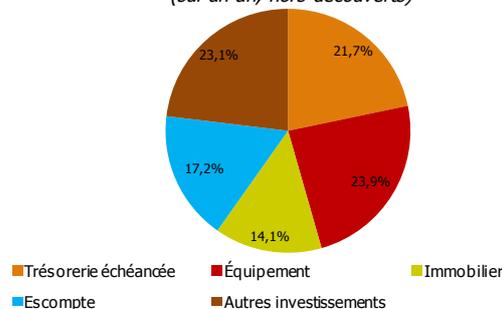
Globalement, les taux pratiqués en Nouvelle-Calédonie demeurent supérieurs à ceux observés en France métropolitaine. L'écart le plus important concerne la trésorerie échéancée (+168 pdb), viennent ensuite les découverts (+154 pdb) et les crédits d'équipement (+144 pdb). Seuls les taux accordés pour les crédits immobiliers sont désormais relativement proches des taux métropolitains (+15 pdb).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE¹



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



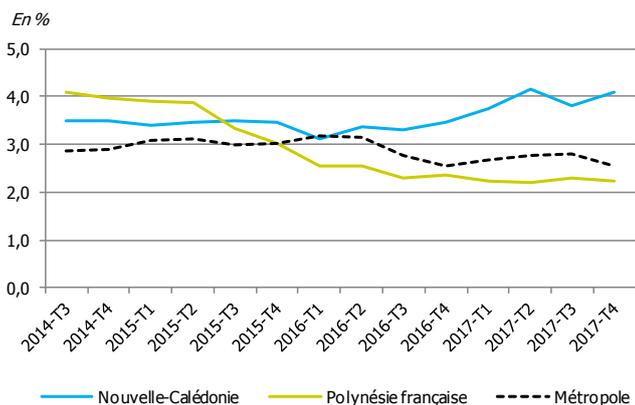
Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2017		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Découverts	4,10	2,56	3,81	2,81	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,20	1,52	3,10	1,68	115	22	32	33	4,35	2,00
Équipement	2,90	1,46	3,23	1,39	128	103	55	76	2,92	1,25
Immobilier	1,85	1,70	2,62	1,71	160	173	99	84	-	-

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

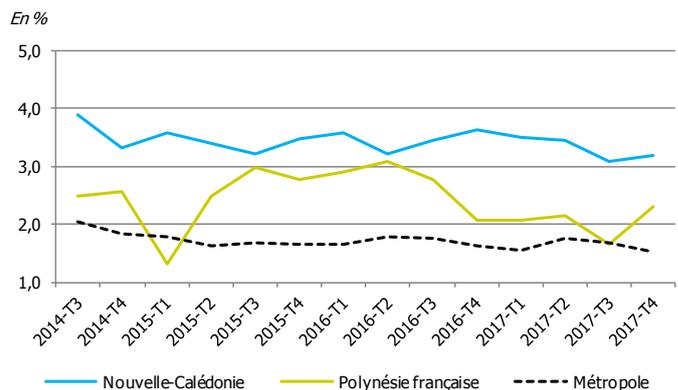
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



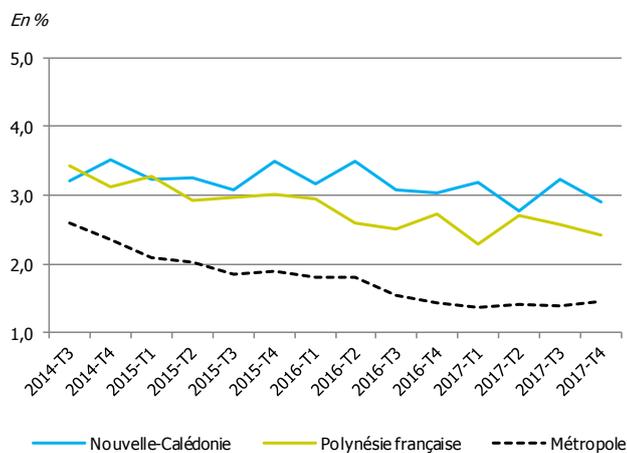
Source : IEOM, Banque de France

Trésorerie échancée



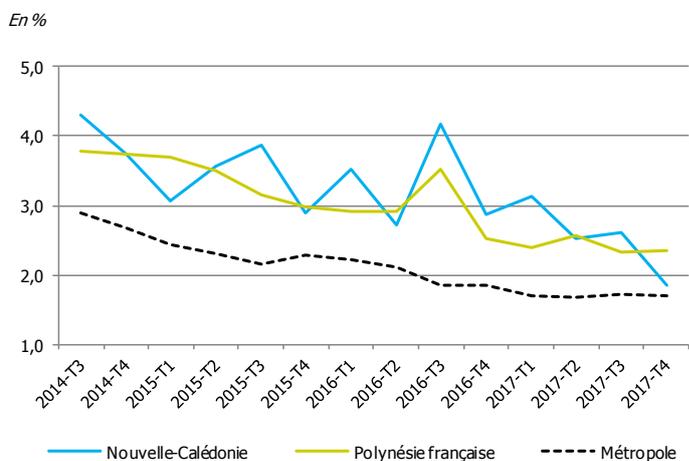
Source : IEOM, Banque de France

Équipement



Source : IEOM, Banque de France

Immobilier



Source : IEOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 7 900 déclarations pour le 4^e trimestre 2017.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Jean-David NAUDET – Responsable de la rédaction : Matthieu MORANDO
Éditeur et imprimeur : IEOM - Achevé d'imprimer : avril 2018